

Michel Ménard
Président
Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Hôtel du département
3 quai Ceineray
CS 94109
44041 Nantes Cedex 1

Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour notre secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.

La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le

financier). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte de cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.

Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre sincère considération.

Nantes, le lundi 6 septembre 2021.



Peggy JEHANNO
Directrice URIOPSS Pays de la Loire



Nathalie Ferrier
Déléguee Régionale CNAPE



Cécile Alleman
Déléguee Régionale FEHAP
paydelaloire@fehapa.fr



Ludovic Le Merrer, Croix Rouge
Directeur Régional Grand Ouest



Frédéric Bancel
Directeur Régional Pays de la Loire
dr.pdl@apf.asso.fr



Marc Marhadour
Délégue Régional Référent Nexem

Pour le Comité de Coordination des Associations de Personnes Handicapées de Loire-Atlantique (CCAPH 44)



Jean MONY
Président du CCAPH44

Association d'Action et d'Insertion Sociale (ANAIIS)
Association ARRIA (Accueillir, Reconnaître, Responsabiliser, Innover, Accompagner)
Association des Chiens Guides d'Aveugles de Loire-Atlantique
Association Coordination Coopération handicap psychique (A2C44)
Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 44)
ADMR et ADMR-ADES
Association des Familles d'Enfants Handicapés de la Poste et Orange (AFEH 44)
Association Française contre les Myopathies-Téléthon (AFM-Téléthon)
Association des Familles de Traumatismes Crâniens (AFTC 44)
Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 44)
Association des Parents d'Enfants en Difficulté de langage oral et écrit 44 (APEDA 44)
Association de Parents d'Enfants Dys (APEDYS 44)
APEI Ouest 44 Les Papillons Blancs
APF France handicap
ARTA handicap –Groupe VYV3
Association Jeunesse et Avenir
Association Marie Moreau
Association NOUS AUSSI
Association des Œuvres de Pen-Bron
Association PAS A PAS
Association Psy'Activ
Association Valentin Haüy (AVH 44)
CLISSAA Voir et Agir
Auxiliaires des aveugles
Centre Henri Wallon
Centre socio culturel des sourds (CSCS 44)
Comité des Organisations pour les Personnes HANDicapées Visuelles (COPHAVI) de Loire Atlantique
Dyspraxique Mais Fantastique (DMF 44)
L'Etape
Fédération des Malades et Handicapés (FMH 44)
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH 44)
Handisport
Sésame Autisme 44
Thétis
Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) Pays de Loire
Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
Union interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) des Pays de la Loire
Voir ensemble

Florence Dabin
Présidente
Conseil Départemental de Maine-et-Loire
CS 94104
Angers Cedex 9

Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement

Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour notre secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.

La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte de cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.

Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en notre sincère considération.

Angers, le lundi 6 septembre 2021.



Peggy JEHANNO
Directrice URIOPSS Pays de la Loire



Nathalie Ferrier
Déléguee Régionale CNAPE



Cécile Alleman
Déléguee Régionale FEHAP
paydelaloire@fehapa.fr



Ludovic Le Merrer, Croix Rouge
Directeur Régional Grand Ouest



Frédéric Bancel
Directeur Régional Pays de la Loire
dr.pdl@apf.asso.fr



Marc Marhadour
Délégue Régional Référent Nexem

Olivier Richefou
Président
Conseil Départemental de la Mayenne
39 Rue Mazagran
53000 Laval

Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour notre secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.

La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte de cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.

Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre sincère considération.

Laval, le lundi 6 septembre 2021.



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

Nathalie Ferrier
Déléguee Régionale CNAPE



Peggy JEHANNO
Directrice URIOPSS Pays de la Loire



Dominique Morin
Président APAJH7253



Cécile Alleman
Déléguee Régionale FEHAP
paydelaloire@fehapa.fr



Ludovic Le Merrer, Croix Rouge
Directeur Régional Grand Ouest



Frédéric Bancel
Directeur Régional Pays de la Loire
dr.pdl@apf.asso.fr



Marc Marhadour
Délégue Régional Référent Nexem

Dominique Le Mèner
Président
Conseil Départemental de la Sarthe
Hôtel du Département
Place Aristide Briand
72072 Le Mans Cédex 9

Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour notre secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.

La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte de cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.

Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre sincère considération.

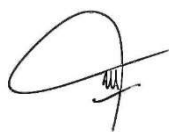
Le Mans, le lundi 6 septembre 2021.




Nathalie Ferrier
Déléguee Régionale CNAPE




Peggy JEHANNO
Directrice URIOPSS Pays de la Loire


Dominique Morin
Président APAJH7253


Cécile Alleman
Déléguee Régionale FEHAP
paydelaloire@feh.ap.fr



Ludovic Le Merrer, Croix Rouge
Directeur Régional Grand Ouest




Frédéric Bancel
Directeur Régional Pays de la Loire
dr.pdl@apf.asso.fr




Marc Marhadour
Délégué Régional Référent Nexem

Alain Leboeuf
Président
Conseil Départemental de Vendée
40, rue Maréchal Foch
85923 La Roche-sur-Yon CEDEX 9

Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour notre secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.

La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte de cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.

Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre sincère considération.

La Roche-sur-Yon, le lundi 6 septembre 2021.



Peggy JEHANNO
Directrice URIOPSS Pays de la Loire



Nathalie Ferrier
Délégue Régionale CNAPE



Cécile Alleman
Délégue Régionale FEHAP
paydelaloire@fehapa.fr



Ludovic Le Merrer, Croix Rouge
Directeur Régional Grand Ouest



Frédéric Bancel
Directeur Régional Pays de la Loire
dr.pdl@apf.asso.fr



Marc Marhadour
Délégue Régional Référent Nexem